

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-32/2021**

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021

Objet : Convention avec la mutuelle Solimut.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.

Absents : Néant.

Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.

Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le projet de convention avec Solimut ci-annexé,

Considérant que, la convention a pour objet de formaliser l'engagement de la Mutuelle et de la Commune, à mettre en place une complémentaire santé pour les personnes définies dans la convention, ainsi que les modalités de suivi de cette couverture.

Considérant que, la Commune a souhaité la mise en place d'un dispositif de couverture collective dont l'adhésion reste facultative. Par conséquent, les personnes concernées, disposent de la faculté d'adhérer, ou non, au contrat d'assurance collectif.

Considérant que, la convention prend effet à la date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Elle est ensuite renouvelable tacitement le 1^{er} janvier de chaque année, pour un an, sauf dénonciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 2 abstentions : AUROUX François et BABILLON Agnès),

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent avec la mutuelle Solimut.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 mai 2021.

Le Maire
Fabrice LARUE

